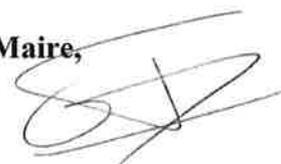


## LE 05 AVRIL 2022

Le cinq avril deux mille vingt-deux, une convocation au Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque conseiller pour le onze avril deux mille vingt-deux, à vingt heures.

L'Adjoint au Maire,



## SÉANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Vecoux s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale adressée conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **Monsieur Fabrice LECOMTE**, Adjoint au Maire,

**PRÉSENTS** : M. Fabrice LECOMTE, Mme Nicole DORIDANT, Mme Pascale PAILLER, Mme Béatrice FEBVET, Mme Evelyne PORTÉ, M. Thierry DELPAU, Mme Cécile PARMENTIER, M. Denis SCHOTT, M. Arnaud BARTHEL.

**ABSENTS et EXCUSÉS** : M. Samuel VALDENAIRE, Mme Rose HOCQUAUX ayant donné pouvoir à Mme Evelyne PORTÉ, M. Steve BEKAI, M. Jean-Paul MICLO

*Monsieur l'adjoint au Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.*

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, **Mme Evelyne PORTÉ**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du mercredi 23 février 2022 ne recueillant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

- 2022 – 010 : Forêt communale de Vecoux – prévisions 2022;
- 2022 - 011 : Approbation du compte administratif 2021 du budget primitif - Forêt ;
- 2022 – 012 : Approbation du compte administratif 2021 du budget primitif - Assainissement ;
- 2022 – 013 : Approbation du compte administratif 2021 du budget primitif - Eau ;
- 2022 – 014 : Approbation du compte administratif 2021 du budget primitif - Commune ;
- 2022 – 015 : Approbation du compte de gestion 2021 du budget primitif - Forêt ;
- 2022 – 016 : Approbation du compte gestion 2021 du budget primitif - Assainissement ;
- 2022 – 017 : Approbation du compte gestion 2021 du budget primitif - Eau ;
- 2022 – 018 : Approbation du compte gestion 2021 du budget primitif - Commune ;
- 2022 – 019 : Affectation des résultats d'exploitation 2021 du budget primitif - Forêt ;
- 2022 – 020 : Affectation des résultats d'exploitation 2021 du budget primitif - Assainissement ;
- 2022 – 021 : Affectation des résultats d'exploitation 2021 du budget primitif - Eau ;
- 2022 – 022 : Affectation des résultats d'exploitation 2021 du budget primitif - Commune ;
- 2022 – 023 : Approbation du budget primitif 2022 – Forêt ;
- 2022 – 024 : Approbation du budget primitif 2022 - Assainissement ;

2022 – 025 : Approbation du budget primitif 2022 -Eau ;  
 2022 – 026 : Approbation du budget primitif 2022 - Commune ;  
 2022 – 027 : Fixation des taux des Impôts locaux pour l'exercice 2022 ;  
 2022 – 028 : Litige Commune-POIROT : Prise en charge des travaux par la commune en cas d'accord amiable;  
 2022 – 029 : Vente d'une portion de terrain communal au profit de Monsieur DEMANGEL (rue de la Gare) ;  
 2022 – 030 : Travaux sur les berges du Reherrey en centre de village;  
 2022 – 031 : Vote d'approbation des nouveaux statuts du S.I.V.O.M. ;  
 Questions diverses.

### Questions supplémentaires

NÉANT

### DÉLÉGATIONS

Article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rendu applicable par la délibération n° 2014 - 076 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- Travaux de modifications du refoulement existant rue du Blanchiment et rue de la Gare – Entreprises PEDUZZI VRD SAS, pour un montant de 4 620,00 € TTC.
- Remplacement de deux regards de visite rue des Chaseaux : – Entreprises PEDUZZI VRD SAS, pour un montant de 8 256,00 € TTC
- Changement du parc informatique, pour un montant de 4978,56 € TTC
- Basculement du logiciel de Mairie Berger-Levrault sur nouveaux ordinateurs pour un montant de 516,00 TTC.

### 2022 – 010 : FORÊT COMMUNALE DE VECOUX – PRÉVISIONS 2022 :

Monsieur l'adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les prévisions 2022 de l'Office Nationale des Forêts pour la commune de Vecoux

<b>RECETTES</b>	
Vente de coupes et produits accidentels	160 000,00 €
Chasse	775,00 €
TOTAL	<b>160 775,00 €</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Travaux courants proposés	46 750,00 €
Devis d'exploitation	87 339,00 €
Frais de garderie	8 100,00 €
Taxe de gestion par ha	829,00 €
TOTAL	<b>143 018,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les prévisions 2022 de l'Office National des Forêts et décide de les inclure au budget Forêt 2022.

**2022 - 011 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRIMITIF :**

Sous la présidence de Madame Nicole DORIDANT, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 Forêt qui s'établit ainsi :

	<b><u>Fonctionnement</u></b>	<b><u>Investissement</u></b>
<b>Recettes</b>	<b>197 402,48 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>280 682,56 €</b>	<b>1 824,00 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 83 280,08 €</b>	<b>13 176,00 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>	<b>126 039,25 €</b>	<b>10 385,71 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>42 759,17 €</b>	<b>23 561,71 €</b>

Hors de la présence de Monsieur Fabrice LECOMTE, Adjoint au maire, pour le maire empêché, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, approuve le compte administratif 2021 Forêt.

**2022 – 012 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT**

Sous la présidence de Madame Nicole DORIDANT, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 Assainissement qui s'établit ainsi :

	<b><u>Fonctionnement</u></b>	<b><u>Investissement</u></b>
<b>Recettes</b>	<b>76 550,17 €</b>	<b>9 456,00 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>91 442,13 €</b>	<b>36 122,58 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 14 891,96 €</b>	<b>- 26 666,58 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>	<b>- 72 681,28 €</b>	<b>30 672,53 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>- 87 573,24 €</b>	<b>- 57 339,11 €</b>

Hors de la présence de Monsieur Fabrice LECOMTE, Adjoint au maire, pour le maire empêché, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, approuve le compte administratif 2021 Assainissement.

**2022 – 013 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRIMITIF - EAU**

Sous la présidence de Madame Nicole DORIDANT, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 Eau qui s'établit ainsi :

	<b><u>Fonctionnement</u></b>	<b><u>Investissement</u></b>
<b>Recettes</b>	<b>112 524,03 €</b>	<b>35 502,64 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>101 102,17 €</b>	<b>48 365,50 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>11 421,86 €</b>	<b>- 12 862,86 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>	<b>- 29 294,15 €</b>	<b>117 159,52 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>- 17 872,29 €</b>	<b>104 296,66 €</b>

Hors de la présence de Monsieur Fabrice LECOMTE, Adjoint au maire, pour le maire empêché, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, approuve le compte administratif 2021 Eau.

## **2022 – 014 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRIMITIF – COMMUNE**

Sous la présidence de Madame Nicole DORIDANT, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 Commune qui s'établit ainsi :

	<b><u>Fonctionnement</u></b>	<b><u>Investissement</u></b>
<b>Recettes</b>	<b>811 143,63 €</b>	<b>48 435,30 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>680 534,12 €</b>	<b>226 705,12 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>130 609,51 €</b>	<b>- 178 269,82 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>	<b>55 373,00 €</b>	<b>2 869,37 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>185 982,51 €</b>	<b>- 175 400,45 €</b>

**Hors de la présence de Monsieur Fabrice LECOMTE, Adjoint au maire, pour le maire empêché, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, approuve le compte administratif 2021 Commune.**

## **2022 – 015 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRIMITIF - FORET**

Monsieur l'adjoint au Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion Forêt du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

## **2022 – 016 : APPROBATION DU COMPTE GESTION 2021 DU BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT**

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion Assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

#### **2022 – 017 : APPROBATION DU COMPTE GESTION 2021 DU BUDGET PRIMITIF – EAU**

Monsieur l'adjoint au Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion Eau du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

#### **2022 – 018 : APPROBATION DU COMPTE GESTION 2021 DU BUDGET PRIMITIF - COMMUNE**

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion Commune du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

#### **2022 – 019 : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2021 DU BUDGET PRIMITIF - FORET**

Monsieur le Maire Adjoint rappelle aux Conseillers Municipaux, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2021 Forêt, il a été constaté le résultat cumulé suivant :

Fonctionnement :	Excédent de 42 759,17 €
Investissement :	Excédent de 23 561,71 €

Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat d'exploitation sur l'exercice 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte au budget primitif 2022 Forêt :**

- **R 002 Excédent de fonctionnement : 42 759,17 € ;**
- **R 001 Excédent d'investissement : 23 561,71 €**

#### **2022 – 020 : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2021 DU BUDGET PRIMITIF – ASSAINISSEMENT**

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle aux Conseillers Municipaux, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2021 Assainissement, il a été constaté le résultat cumulé suivant :

Fonctionnement :	Déficit de 87 573,24 €
Investissement :	Déficit de 57 339,11 €

Monsieur l'Adjoint au Maire demande alors au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat d'exploitation sur l'exercice 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter au budget primitif 2022 Assainissement :**

- **R 002 Déficit de fonctionnement : 87 573,24 € ;**
- **R 001 Déficit d'investissement : 57 339,11€**

#### **2022 – 021 : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2021 DU BUDGET PRIMITIF – EAU**

Monsieur l'adjoint au Maire rappelle aux Conseillers Municipaux, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2021 Eau, il a été constaté le résultat cumulé suivant :

Fonctionnement : Déficit de 17 872,29 €  
Investissement : Excédent de 104 296,66 €

Monsieur l'adjoint au Maire demande alors au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat d'exploitation sur l'exercice 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter au budget primitif 2022 Eau :**

- **R 002 Déficit de fonctionnement : 17 872,29 €;**
- **R 001 Excédent d'investissement : 104 296,66 €.**

#### **2022 – 022 : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2021 DU BUDGET PRIMITIF – COMMUNE**

Monsieur l'adjoint au Maire rappelle aux Conseillers Municipaux, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2021 Commune, il a été constaté le résultat cumulé suivant :

Fonctionnement : Excédent de 185 982,51 €  
Investissement : Déficit de 175 400,45 €

Monsieur l'adjoint au Maire demande alors au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat d'exploitation sur l'exercice 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte au budget primitif 2022 Commune à la section d'investissement :**

- **Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 185 982,51 €.**

#### **2022 – 023 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – FORET**

Monsieur l'adjoint au Maire présente les propositions du budget primitif 2022 Forêt élaborées par la commission des finances comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	203 534,17 €	64 163,88 €
Recettes	203 534,17 €	64 163,88 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et vote le budget primitif 2022 Forêt.**

#### **2022 – 024 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 - ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire Adjoint présente les propositions du budget primitif 2022 Assainissement élaborées par la commission des finances comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	160 000.00 €	110 339,11 €
Recettes	160 000.00 €	110 339,11 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et vote le budget primitif 2022 Assainissement.**

#### **2022 – 025 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 –EAU**

Monsieur l'adjoint au Maire présente les propositions du budget primitif 2022 Eau élaborées par la commission des finances comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	132 000.00 €	184 296,66 €
Recettes	132 000.00 €	184 296,66 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et vote le budget primitif 2022 Eau.**

#### **2022 – 026 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – COMMUNE**

Monsieur l'Adjoint au Maire présente les propositions du budget primitif 2022 Commune élaborées par la commission des finances comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	771 500.00 €	333 545,89 €
Recettes	771 500.00 €	333 545,89 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et vote le budget primitif 2022 Commune.**

#### **2022 – 027 : FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR L'EXERCICE 2022**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 comme suit :**

1 – Taxe foncière (bâti)	:	42.14 %
2 – Taxe foncière (non bâti)	:	34.48 %

#### **2022 – 028 : LITIGE COMMUNE-POIROT : PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX PAR LA COMMUNE EN CAS D'ACCORD AMIABLE**

Monsieur l'adjoint au Maire présente au Conseil Municipal l'avancée du dossier sur la procédure judiciaire en cours contre Madame POIROT, habitant 11 rue du Clos à VECOUX, se plaignant d'inondations sur la chaussée, créant une accumulation d'eaux pluviales importantes devant son domicile.

Suite au dossier en référé au Tribunal Administratif de Nancy, il a été décidé qu'en cas d'accord amiable la commune réglerait la totalité du montant du devis estimatif fait par l'entreprise TRAPDID BIGONI SAS et s'élevant à 12 339,60 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision du tribunal et autorise Monsieur l'Adjoint au Maire à procéder au paiement en cas d'accord amiable.**

#### **2022 – 029 : VENTE D'UNE PORTION DE TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE MONSIEUR DEMANGEL (RUE DE LA GARE)**

Monsieur l'adjoint au Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune va céder un morceau de terrain communal, pour un euro symbolique, à Monsieur DEMANGEL, habitant 3 impasse le Clos et souhaitant accéder à son logement par la rue de la Gare.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession du terrain communal pour l'Euro Symbolique à Monsieur DEMANGEL**

**2022 – 030 : TRAVAUX SUR LES BERGES DU REHERREY EN CENTRE DE VILLAGE**

Monsieur l'adjoint au Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que les berges du Reherrey, situées au centre de Vecoux sont à renforcer.

Un devis de 485,00 € a été établi par l'entreprise d'insertion Chantiers Eau et Pierre, les travaux consistent à implanter des saules afin de renforcer les berges naturellement et efficacement, dans un premier temps.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis afin d'effectuer les travaux pour le renforcement des berges du Reherrey, au centre bourg**

**2022 – 031 : VOTE D'APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU S.I.V.O.M.**

Monsieur l'adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux statuts du SIVOM, ce syndicat intercommunal à récemment modifier ses compétences et doit, selon son règlement, faire délibérer ses communes adhérentes.

Monsieur l'Adjoint déclare que selon l'article L5211-17 du 18 décembre 2010 « *Ces transferts sont décidés par délibération concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant ans les conditions de la majorité requise par la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le Conseil municipal de chaque commune dispose de 3 mois de délai à compter de la notification au maire de la commune, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.* »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SIVOM de l'Agglomération Romarimontaine**

**Questions diverses :**

→ Monsieur Fabrice LECOMTE fait état des soucis de personnel au sein de la commune. Après un mail d'alerte envoyé aux services de la Préfecture et au Centre de Gestion, chargé de trouver des profils intéressants, pour le moment aucune candidature n'est parvenue.

Dans l'immédiat, Monsieur Cyril PAVOZ, Directeur Général des Services de la ville d'Arches et habitant de Vecoux est venu aider Fanny ANTOINE dans l'élaboration des budgets et des paies du personnel. Dès la semaine prochaine, une comptable de la fonction publique prendra ses fonctions les mercredis afin de reprendre la comptabilité de la commune.

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur l'adjoint au Maire clôture la séance.***

<b>La secrétaire de séance Madame Evelyne PORTÉ</b>	<b>Affiché le 14/04/2022 L'adjoint au Maire Monsieur Fabrice LECOMTE</b>
